



LIVRET D'ACCUEIL

SOMMAIRE

Présentation.....page 3

Projet éducatif.....page 4 et 5

Projet pédagogique.....page 6 à 10

Equipe d'encadrementpage 11

Evaluation.....page 12

PRESENTATION

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est une entité éducative habilitée par Jeunesse et Sports et soumise à une législation et à une réglementation spécifique. Il est avant tout un lieu d'accueil, d'éveil et de socialisation pour les enfants de 3 à 12 ans en dehors du temps scolaire.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) intercommunal dont le siège est situé à la mairie de Plouneventer, situé sur la commune de Plouneventer, est une structure d'accueil et de garde destinée aux enfants à partir de 3 ans avec une capacité d'accueil de 70 places à la salle Sklerijenn à Plouneventer, 44 places sur le site de St Derrien et 80 places à l'école du Sacré Cœur de Plouneventer.

Les ALSH ont pour vocation de proposer, les mercredis et pendant les vacances scolaires, des activités de loisirs adaptées à l'âge des enfants. Ils sont habilités par la Direction de la Jeunesse et des Sports et disposent donc d'un projet pédagogique que l'équipe d'animation est chargée de mettre en œuvre. L'encadrement des enfants est assuré par une équipe qualifiée.

1. Dates d'ouverture et lieux d'accueil :

Les vacances scolaires :

- d'hiver
- de Printemps
- d'été
- de la Toussaint
- de Noël

L'ALSH est ouvert tous les mercredis et est fermé les jours fériés.

L'inscription se fait à la journée complète ou à la demi-journée.

- Le mercredi : à l'espace Sklerijenn à Plouneventer
- Les vacances scolaires : à l'espace de la fontaine à Saint Derrien (Bourg 29440 SAINT-DERRIEN)
- Les vacances d'été : à l'école du Sacré Cœur à Plouneventer (10 rue de Kermaria 29400 PLOUNEVENTER)

2. Horaires :

Les mercredis, comme les vacances scolaires, les enfants sont accueillis :

- En journée complète : de 9h00 à 17h00
- En demi-journée :
 - de 9h00 à 12h ou de 13h30 à 17h00, sans le repas
 - de 9h00 à 13h30 ou de 12h à 17h00, avec le repas
- Garderie - De 7h30 à 9h00 - De 17h à 18h30

PROJET EDUCATIF

PREAMBULE :

Les enfants sont des adultes en devenir. Accueillir ces enfants hors de leur espace familial, c'est créer pour eux un lieu avec des repères en garantissant une sécurité affective morale et psychologique tout en développant leur autonomie, leur sens de la citoyenneté et de la solidarité. L'épanouissement de l'enfant, tant physique que psychologique, est au cœur des préoccupations de la structure. Toutes les activités proposées sont basées sur les principes du jeu et du loisir.

Conscient des enjeux que représente l'Education dans le développement de l'enfant et la richesse apportée par la diversité de nos actions, l'ALSH intercommunal souhaite formaliser ces objectifs.

- **Impliquer l'enfant dans une dynamique citoyenne**

Parce que l'enfant d'aujourd'hui sera l'adulte de demain, la question de la construction de l'individu et du citoyen prend une part importante dans les missions de services publics de nos 3 communes.

- la citoyenneté : c'est l'apprentissage de la vie en société, la connaissance et le respect de l'autre et de l'environnement et la création de liens de solidarité

- la démocratie : c'est le droit à la différence, à la parole et à la participation. Ce droit donné à l'enfant lui permet de se sentir acteur.

- **Participer au développement éducatif, pédagogique et social de l'enfant**

Car l'ALSH intercommunal est bien plus qu'un simple mode de garde, nous œuvrons à accueillir chaque enfant dans son individualité au sein d'un collectif. Nous partons du principe que l'éducation est un acte volontariste. L'enfant doit être impliqué et s'impliquer dans son éducation afin que les savoirs et les connaissances qui lui sont transmis ne soient pas des finalités mais des outils qui lui permettent de grandir de la manière la plus harmonieuse possible. L'enfant existe donc comme une personne à part entière. De ce fait, nous avons mis en place la démocratie participative. Chaque enfant peut ainsi s'exprimer et voter le déroulé de sa journée lors de réunion d'enfant quotidienne.

- **L'ALSH intercommunal, un lieu ouvert à tous**

Dans une société marquée par de profondes inégalités et la banalisation des phénomènes d'exclusion, les structures d'accueil et de loisirs sont un moyen pour tous d'accéder aux loisirs et aux vacances. Les ambitions de cet objectif s'articulent autour de la réussite de chaque enfant, quels que soient son origine, son âge, son parcours ainsi que sa situation familiale.

- **L'ALSH est un lieu qui rime avec plaisir et détente**

Parce que jouer est pour l'enfant un besoin fondamentale, nous nous adaptons en permanence à ces attentes et ces besoins.

Jean Epstein :

« Le jeu est le travail, le plaisir est le moteur de son jeu »

« L'enfant joue sa vie »

- **L'apprentissage du « vivre ensemble »**

Les accueils collectifs de mineurs représentent pour les enfants une aventure incontournable. C'est une expérience qui contribue à leur développement au même titre que d'autres temps d'éducation. L'ALSH intercommunal est un lieu irremplaçable d'éducation à la vie sociale où :

- La vie personnelle s'enrichit de la vie de groupe
- Le brassage social permet la compréhension et l'acceptation de l'autre dans sa différence.

CONCLUSION

Ce projet éducatif identifie clairement la volonté d'offrir à tous les enfants l'accès à des loisirs diversifiés et de qualité permettant un épanouissement éducatif, pédagogique et social. Celui-ci se doit d'être un outil de référence pour toutes les équipes intervenant sur les différents temps de l'enfant. Il est le reflet d'une continuité éducative partagée entre la famille, l'école et les loisirs.

PROJET PEDAGOGIQUE



Ce projet pédagogique, qui s'adresse aussi bien aux parents qu'aux animateurs, a pour but de renseigner toute personne qui souhaite en savoir plus sur nos objectifs, nos valeurs et notre fonctionnement.

Le but premier de notre accueil de loisirs est de proposer un service à la population du territoire en terme de mode de garde et de loisirs.

Cet espace, ouvert sur l'extérieur, permet la rencontre, l'échange et la pratique d'activités. Il s'agit d'un lieu collectif de socialisation, de construction de soi et d'apprentissage à la citoyenneté, c'est avant tout un espace de loisirs, de détente et de jeux.

Les objectifs de l'ALSH pour les 3/12 ans

L'accueil de loisirs s'est fixé pour objectifs « d'accompagner l'enfant dans sa construction individuelle » et « d'ouvrir l'enfant au monde qui l'entoure ».

Ces objectifs se déclinent de manières différentes selon les besoins des enfants et en fonction des stades de développement physiologique et psychique.

1. Encourager l'autonomie de l'enfant, qu'elle soit motrice, intellectuelle ou affective

« L'autonomie, c'est être capable d'évoluer librement pour faire ses propres découvertes tout en étant soutenu de façon discrète et sécurisante par un adulte »

Chez les 3-4 ans

→ Laisser l'enfant expérimenter et faire par lui-même (aux différents moments de la vie quotidienne et durant les activités)

- En le laissant jouer librement pour qu'il fasse ses propres expériences
- En proposant des activités variées, et non obligatoires (l'enfant est déjà très sollicité à l'école et dans les loisirs, il a le droit de « se poser » et de ne rien faire !)

L'animateur est là pour aider et accompagner, il ne doit pas « faire pour », mais « faire avec » l'enfant !

→ Poser un cadre dans lequel il peut évoluer en sécurité

- En laissant une liberté de choix, d'action, tout en fixant des règles et des limites
- En posant un cadre « physique » : je peux aller où je veux dans la salle mais je ne dois pas dépasser la porte

Chez les plus de 5-11 ans (les 5-7 ans et les 8-11 ans)

→ Donner à l'enfant les moyens d'être acteur de ses loisirs

- En mettant en place des temps de parole où les enfants peuvent exprimer leurs idées et échanger avec les animateurs (intitulé : le quoi de neuf ?)
 - En favorisant l'autonomie lors des activités (mise à disposition du matériel, et choix dans les activités proposées)
 - En proposant des activités variées, et non obligatoires
 - En favorisant l'imaginaire et en les impliquant dans des projets
 - En le laissant jouer seul, ou avec les copains
- Définir un cadre dans lequel il peut évoluer en sécurité
- Il a une liberté de choix dans les activités

2. Assurer la sécurité affective, morale et physique de l'enfant

« Comme l'enfant n'est pas un adulte en miniature, mais un adulte en devenir, il appartient aux acteurs en charge de son éducation de respecter ses besoins physiologiques et psychologiques. »

Chez les 3-4 ans

- Créer un climat sécurisant autour de l'enfant
- En donnant à l'enfant des repères temporels (moments de la vie quotidienne : repas, sieste...), humains (animateurs et éducatrices), spatiaux (salles, espaces de jeux...)
- En posant des limites « physiques » (les salles, la cour) et symboliques (les règles de vie en collectivité)
- En respectant les rythmes physiologiques et les besoins de chacun lors des différents temps de la journée
- En étant attentif et à l'écoute de ses besoins, attentes, difficultés
- En respectant les normes d'encadrement et la législation relative aux accueils collectifs de mineurs en vigueur

Chez les plus de 5-11 ans (les 5-7 ans et les 8-11 ans)

- En créant des espaces de vie et de jeux afin que l'enfant évolue librement dans ce cadre tout en étant en sécurité
- En posant des limites « physiques » (les salles, la cour) et symboliques (les règles de vie en collectivité)
- En respectant les rythmes physiologiques et les besoins de chacun lors des différents temps de la journée
- En étant attentif et à l'écoute de ses besoins, attentes, difficultés
- En respectant les normes d'encadrement et la législation relative aux accueils collectifs de mineurs en vigueur

3. L'ouverture à tous, permettre l'accès à un maximum de famille :

- Depuis le 1er janvier 2017, l'ALSH applique de nouveaux tarifs en tenant compte du quotient familial de chaque famille.
- Sous réserve des places disponibles, les enfants des communes extérieures pourront être inscrits sur une liste complémentaire d'inscription et pourront se voir proposer une place au tarif extérieur.
- Mise en place de garderie le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 17h00 à 18h30.

4. Donner à l'enfant les moyens de vivre ensemble

« L'enfant a besoin de voir, de toucher, de manipuler tout ce qu'il entoure dans un milieu qui ne soit pas dépourvu de sens. »

Chez les 3-4 ans

→ En considérant chaque enfant comme étant un être unique avec sa personnalité, l'environnement social et familial dans lequel il évolue...

→ En aidant l'enfant à accepter la présence de l'autre, à partager (les jeux, l'espace, l'attention de l'adulte...)

→ En encourageant l'enfant à être tolérant, à accepter la différence (sociale, culturelle, physique...) → En accompagnant l'enfant dans l'apprentissage de valeurs et de règles de vie communes (respect des personnes et du matériel)

→ En encourageant la prise en compte individuelle et collective dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs afin de permettre à chaque enfant de trouver sa place

Chez les plus de 5-11 ans (les 5-7 ans et les 8-11 ans)

→ En considérant chaque enfant comme étant un être unique avec sa personnalité, l'environnement social et familial dans lequel il évolue...

→ En favorisant les temps collectifs et les animations en groupe (sans pour autant négliger les activités individuelles)

→ En encourageant l'enfant à être tolérant, à accepter la différence (sociale, culturelle, physique...)

→ En accompagnant l'enfant dans l'apprentissage de valeurs et de règles de vie communes (respect des personnes et du matériel)

→ En encourageant la prise en compte individuelle et collective dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs afin de permettre à chaque enfant de trouver sa

Les activités

Elles ont pour but de développer l'autonomie de l'enfant, de lui permettre de se connaître, se construire, d'apprendre à connaître son environnement, afin de se l'approprier, le tout dans un cadre ludique. C'est par la participation aux activités et son rapport aux autres que l'enfant va nourrir sa confiance en lui, ses possibilités, son estime de soi...

Le déroulement de la journée

Chez les 3-4 ans

7h30/9h15 : temps libre

9h15/9h30 : passage aux toilettes

9h30/10h00 : doudou parole

10h00/11h30 : activité

11h30/11h45 : rangement

11h45/12h00 : passage aux toilettes

12h00/13h30 : repas

13h30/15h30 : sieste (enfant qui a besoin)

13h30/14h00 : temps calme

14h00/15h30 : activité

15h30/15h45 : rangement

15h45/16h00 : passage aux toilettes

16h00/16h30 : goûter

16h30/18h30 : temps libre

Chez les plus de 5-11 ans (les 5-7 ans et les 8-11 ans)

7h30/9h30 : temps libre

9h30/9h45 : quoi de neuf

9h45/11h30 : activité concertée

11h30/11h45 : mise en place du repas

Rangement salle

11h45/12h00 : passage aux toilettes

12h00/13h30 : repas

13h00/14h00 : temps calme / commission

14h00/14h30 : temps libre

14h30/15h30 : activité concertée

15h30/15h45 : mise en place du goûter

Rangement salle

15h45/16h00 : passage aux toilettes

16h00/16h30 : goûter

EQUIPE D'ENCADREMENT

L'équipe d'animation et de direction assure directement le travail avec le public. Nous sommes avant tout des agents de relation ; de fait, il nous appartient de privilégier le contact par la parole, la discussion avec les enfants et les parents. Notre rôle est également d'assurer la sécurité physique et affective des enfants.

L'équipe d'animation :

- Définie les intérêts éducatifs de l'activité (que va-t-elle apporter à l'enfant ?)
- Prépare le matériel, aménage les lieux, repère les risques, les dangers.
- Motive, dynamise le groupe, permet à chacun de s'intégrer à l'animation.
- Mène l'animation, en assurant la sécurité du groupe.
- Vérifie, range, nettoie les lieux après l'activité.
- Fait un point, une évaluation, un bilan de l'animation proposée.
- Est responsable des enfants qui lui sont confiés.

L'équipe de direction :

- Est responsable des enfants et du personnel.
- Assure le bon fonctionnement du centre, en étant garant de la législation en vigueur.
- Rédige le projet pédagogique et garanti son application.
- Assure le suivi des réunions d'équipe, l'évaluation des actions et des stagiaires.
- Contrôle le travail de chacun, aménage et répartit les rôles.
- Rend compte aux élus du fonctionnement du centre.

EVALUATION

L'évaluation du projet s'inscrira dans une évaluation plus globale du travail que nous menons actuellement, pour la définition d'une politique enfance jeunesse.

C'est pourquoi, nous procéderons à plusieurs niveaux d'évaluation :

- L'évaluation du projet d'activité de l'équipe. Cela concernera le programme mis en place par les animateurs tout au long de l'année. Ce sera le niveau d'évaluation le plus fréquent, car il pourra être quotidien pendant les périodes de vacances scolaires.

- L'évaluation des animateurs stagiaires, sera réalisée à partir d'une grille de compétences travaillée en début de stage avec le stagiaire. L'évaluation fera l'objet de rencontres régulières afin de permettre au stagiaire de progresser dans son cursus.

- L'évaluation du projet pédagogique se fera tout au long de l'année, afin de préciser chaque année de nouveaux objectifs. Ce travail sera certainement le plus important dans les trois prochaines années, au regard du nouveau statut du centre de loisirs. Il sera intéressant de pouvoir présenter un bilan des trois premières années de fonctionnement, pour voir l'implication de l'ALSH dans la réalité locale.

- L'évaluation de la politique enfance jeunesse, avec le comité de pilotage, nous amènera à réfléchir au contexte local. Une fois défini un projet éducatif global, il sera plus aisé de définir les axes de travail dans lesquels s'inscrit l'ALSH.

Le travail d'évaluation, quel que soit son niveau prendra en compte des éléments quantitatifs et qualitatifs. Nous définirons pour chaque niveau un mode et une organisation d'évaluation, qui permettra de rendre compte au plus juste de la réalité et des actions à envisager par la suite.